

## DIRECTION GENERALE

Mesdames et Messieurs  
Locataires d'Orvitis

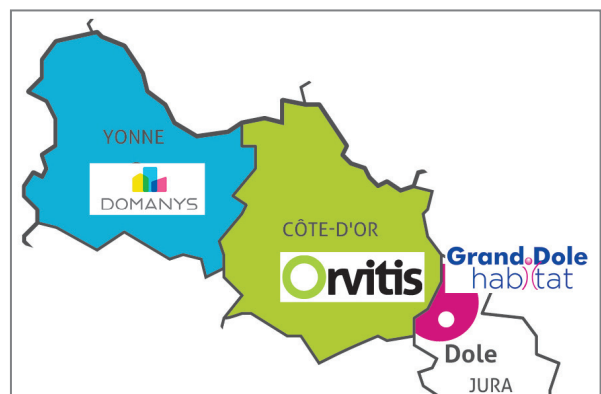
Dijon, le 31 janvier 2020

Madame, Monsieur,

La loi Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique dite Loi ELAN du 23 novembre 2018, contraint les organismes HLM gérant moins de 12000 logements de se regrouper avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans ce cadre, et **pour préparer l'avenir**, le Conseil d'Administration d'**Orvitis**, Office Public de l'Habitat de la Côte-d'Or, **a décidé de se rapprocher de Domanys**, Office Public de l'Habitat de l'Yonne (89), et de **Grand Dole Habitat**, Office Public de l'Habitat de la communauté d'agglomération du Grand Dole (39) ; des organismes qui partagent les mêmes ambitions et les mêmes valeurs au service des habitants et des territoires.

Constituée en une Société de Coordination, qui devrait se nommer Ideliens, cette nouvelle entité qui comptera plus de 25000 logements dans une continuité géographique, doit permettre de mieux répondre aux besoins de chacun, de déployer de nouveaux services ou outils digitaux tout en conservant une réelle proximité. Demain, d'autres organismes pourraient également rejoindre cette structure commune.



### Cette évolution change-t-elle quelque chose pour vous ?

**NON. Orvitis reste votre bailleur.** Il conserve son autonomie, son nom et sa propre identité, ses agences actuelles de proximité. **Votre bail et sa gestion ne changent pas.** Vous continuerez à nous adresser vos demandes ou sollicitations.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général

Christophe BERION